



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL



COMMISSION FEMININES



District de l'Hérault de Football COMMISSION FEMININES

Réunion en visioconférence du 20/01/2026

Présidence : **M. Lefevre Pascal**

Présents : **Mme Bouilly Gladys - MM. Faure Arthur - Guillamot Mickael - Garcia Alexandre**

Absents excusés : **Mme Ferhat Meriem - MM. Bary Roland - Brzozowski Jean - Belharrate
Mohammed - Gadea Robert - Gueddari Malik - Rubies Régis**

Le procès-verbal de la réunion du 7/01/2026 a été approuvé à l'unanimité.



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL



Important : les décisions qui suivent sont susceptibles d'appel auprès de la Commission Générale d'Appel du District de l'Hérault de Football dans les conditions de forme et de délais prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF, dans le délai de sept jours à dater du lendemain du jour de la notification de la décision.

MODIFICATIONS AUX CALENDRIERS

FEMININES A 11 TERRITOIRE

⌚ Poule A

ST PARGOIRE FC 1 / ENSERUNE FC 1

Du 21/12/2026

Est reporté au 25/01/2026

(Terrain impraticable)

FEMININES U18

⌚ Poule A

ST ANDRE SANGONIS OL 1 / RC GANGES

AS CROIX D'ARGENT 1 / VENFARGUES PI 1

Du 18/01/2026

Sont reportés au 25/01/2026

(Matchs annulé cause intempérie)

INFORMATION AUX CLUBS

Les rencontres de la première journée de championnat U18F phase 2 sont reportés au week-end du 22 février 2026, la dernière journée de la première phase étant reporté suite aux intempéries au week-end du 25 janvier 2026.

FORFAIT GÉNÉRAL

RC ST GEORGES D'ORQUES 1 (545782)

Féminines à 8 D2

Mail le 16/01/2026

Amende: 70 €

En application des dispositions de l'Article 17 d) du Règlement des Compétitions Officielles.

FEUILLES DE MATCHS NON CONFORMES

VU les feuilles de matchs,

La Commission applique aux clubs ci-après une amende pour feuille de plateau non conforme :

CAZOULS MAR MAU 1 (521617)

55249007 – Féminines à 8 D2 (A) du 11/01/2026

Amende : 30€ (banc)

Conformément aux dispositions de l'Article 10 Part. I du Règlement des Compétitions Officielles.



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL



NOTIFICATION TARDIVE DE JOUR – TERRAIN - HEURE

RC GANGES 1 (503274)

54929226 – U18F (A) du 10/01/2026

(Mail le 5/01/2026)

Amende : 20€

Le Président,
Pascal Lefevre

Le Secrétaire de séance,
Mickael Guillamot